



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 Mars 2021 à 18:30

Sous la présidence de M. POISSON André, Maire

Excusés ayant donné procuration : M. POTEAU Pascal à Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine à M. POISSON André

Excusés : M. PICARD Sébastien, M. PELLETIER Laurent

**Secrétaire de séance** : M. FRAPPIN Christophe

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **attribue** les subventions pour **2021** aux associations pour **988,00 €**
- **prend à sa charge** le dispositif téléalarme à compter du 01 janvier 2021 soit les frais d'installation et d'abonnement mensuel, **déduction faite** d'une éventuelle participation de la MSA ;
- **accepte** le remplacement du tapis de table avec le devis de Fabrègue à 588,00 € HT et **sollicite une subvention** du Conseil Départemental.
- **accepte** l'achat d'un isoloir PMR avec le devis de Berger-Levrault à 282,00 € HT et **sollicite une subvention** du Conseil Départemental.
- **accepte** le remplacement de la balayeuse avec le devis des Ets Vilain à 3 700,00 € HT, **sollicite une subvention** du Conseil Départemental et **met à disposition** la balayeuse pour **25 € / jour** avec une facturation annuelle pour les utilisateurs.
- **accepte** la transformation d'une partie du chemin de terre en voie goudronnée "Impasse de Montesson" avec le devis de Vauvelle à 7 200,00 € HT et **sollicite une subvention** du Conseil Départemental .
- **accepte** que Mr Antony METIER, agriculteur, se charge du déneigement des routes avec son tracteur et la lame de la commune et que Mr Yohann CHENAULT, agriculteur, se charge du salage des routes avec son tracteur et le semoir de la commune ;
- **maintient** le montant de l'indemnité à **45 € / l'heure**,
- **rembourse** les frais d'assurance supplémentaire contre justificatif ;
- **charge** le Maire de rédiger une convention avec chaque agriculteur et **l'autorise** à les signer.

### **Questions diverses :**

#### **Eclairage public**

Le Maire précise qu'il y a rencontré Fabien EDME de la CCCFG qui a précisé que les lampadaires Route de Quiers allaient être changés et est à l'étude la prolongation Route du Silo.

#### **Application mobile à destination de la population**

Le Maire informe que, grâce à notre contrat pour les logiciels métiers, Berger-Levrault (Segilog) met à disposition des mairies clientes, en plus, une application mobile appelé CiVox, sans engagement.

Cette application mobile, simple d'utilisation et rapide à déployer, permet aux communes d'informer et d'alerter les citoyens des actualités de leur ville.

Les citoyens téléchargent l'application CiVox sur l'App Store ou Google Play.

### **Jeux concours**

Mme Caroline ASSELIN fait le compte-rendu des retours des Jeux concours du bulletin municipal 2020.

→ 5 enfants ont rendu leurs questionnaires

→ 2 adultes ont donné le jeux concours

Il était **initialement prévu** pour chaque catégorie de récompenser les 3 premiers d'un

◆ bon d'achat de 25 € à la Grande Récré

◆ bon d'achat de 30 € à Super U

Le Conseil Municipal décide de donner un prix à chaque enfant car tous ont bien répondu et qu'il y a des égalités.

Chaque participant sera invité à venir en mairie retirer son bon d'achat pour être remis en main propre par un élu.

### **Jeux extérieurs**

Le Maire signale que certains jeux extérieurs sur le stade ne sont plus conformes. Il faut prévoir le changement du bain de sable et prévoir éventuellement de nouveaux jeux.

### **Busages agricoles**

Le Maire informe qu'il a travaillé avec Mr Jean-Pierre PELLETIER à mettre à jour les busages agricoles sur un plan de la commune. Ils ont rencontré les agriculteurs afin d'affiner chaque secteur. D'autres rendez-vous sont prévus.

### **Eoliennes**

La société Elicio a informé la commune qu'elle allait retirer le mat de mesure fin mars 2021. Elle reviendra vers nous afin d'informer des résultats obtenus et de les mettre à disposition de la population.

### **Syndicat des eaux**

Le Maire rend compte de sa réunion avec le syndicat des eaux de Boiscommun. Il ressort qu'il y a un nombre important d'impayés de certains abonnés.

Afin de permettre l'équilibre du budget et au vue des travaux nécessaire et obligatoire à mener, il est essentiel de réaliser une augmentation des tarifs de l'eau.

### **SICTOM**

Le Maire rapporte que le SICTOM va augmenter ses tarifs en raison de :

une augmentation des charges :

- augmentation des coûts de traitement avec la hausse de la taxe sur l'incinération et l'enfouissement (taxe générale sur les activités polluantes ou TGAP). Cette taxe, prélevée par l'Etat est répercutée sur les tarifs de la redevance. Cette augmentation est estimée à 142 000 € en 2021 pour le SICTOM et représente + 3,64 € par usager.

et une baisse des recettes :

- diminution des subventions reversées par l'éco-organisme CITEO. Ces subventions sont liées aux tonnages des emballages et papiers recyclés. En 2020, la qualité du tri s'est fortement dégradée. De nombreuses bennes de collecte ont été refusés au centre de tri car trop "souillées" par des déchets non recyclables. Ces bennes ont été envoyées directement à l'incinération dont le coût est plus cher et taxé. Moins de tri, moins de recyclage donc moins de soutiens financiers. Ces soutiens impactent aussi le montant de la redevance.
- chute des prix de revente des matériaux recyclés (verre, carton, acier, etc.). Ces prix dépendent des cours mondiaux et ont une incidence sur les recettes issues de ces reventes.

Les tarifs sont fixés pour couvrir **strictement** le coût de la gestion des déchets et répondent à un besoin de financement en hausse de 6 % pour 2021.

Le Maire,  
André POISSON